

Compte-rendu : audience FSU-Pascale Boistard, secrétaire d'état aux personnes âgées et à l'autonomie

Mardi 17 mai

Pour la FSU : Bernadette Groison, Marylène Cahouet, Joël Chenet

Pour le ministère : Pascale Boistard et Julien Tiphine, directeur de cabinet

FSU a rappelé l'objet de notre demande d'audience :

- questions sur la mise en œuvre de la loi, les financements
- questions sur les personnels de l'aide à domicile
- questions sur les décrets concernant la gouvernance

Réponses de Pascale Boistard :

Aide à domicile

La Ministre explique que c'est un sujet qui lui tient à cœur. Elle considère que les personnels ont besoin de formation, de qualification, de reconnaissance, de perspectives d'avenir et qu'il y a nécessité d'améliorer leurs conditions de travail de ces personnels. Concernant les salaires, elle rappelle la revalorisation de 25 Millions d'euros pour l'ensemble des personnes ce qui correspondrait à 1 %. Elle affirme aussi qu'une réflexion est nécessaire sur de nouveaux métiers, leur identification. Sur ces questions, elle est disponible pour échanger avec nous, prête à venir dans une réunion.

Nous allons lui adresser le document que la FSU a fait à ce sujet.

Elle reconnaît qu'elle dispose de peu de moyens financiers et de peu de leviers pour contraindre les départements notamment en ce qui concerne l'APA (responsabilité départementale).

Mise en œuvre de la loi

Pour elle, la loi ASV en appelle d'autres car c'est un enjeu humain, culturel, économique... La loi doit mieux prendre en compte le vieillissements, par exemple, des maladies neuro-végétatives et évidemment la question des EHPAD. Mais cela a un coût énorme et suppose des choix politiques.Elle affirme clairement qu'elle n'ouvrira pas le chantier des suites de la loi. Elle assure vouloir, cependant, porter une parole forte et oeuvrer politiquement dans ce sens.

Projet d'un guide l'utilisateur : parution autour du 8 juin. Elle rencontre l'ARS (dont le rôle est important dans la loi) mi-juin.

Suite à une question, elle aborde les mesures de la loi contre l'isolement social, notamment , par le biais de l'accès culturel et annonce le lancement d'un appel à projets sur le sujet, pris en charge par le CNSA. Elle s'engage à nous transmettre des infos à ce sujet.

Gouvernance

Peu de réponses claires sur le sujet...

Tous les décrets doivent être parus avant le 1^{er} juillet 2016 (il en restera sans doute quelques-uns assez mineurs pour septembre). Actuellement, il y aurait 50 % de réalisation de la loi. Les instances ne se réuniront pas avant le 1^{er} janvier 2017. En attendant la mise en place des CDCA, les CODERPA continuent à se réunir. Nous sommes intervenus pour lui dire que ce n'était pas la réalité : la ministre nous demande de lui faire remonter les infos.

Pascale Boistard, enfin, nous invite à intervenir rapidement, sur l'utilisation des 0,3 % auprès du ministère concerné. Nous préparons un courrier à M Sapin.

L'audience s'est déroulée dans dialogue ouvert. Mais les insuffisances de la loi perdurent et la place de la FSU n'est pas gagnée. Nous avons rappelé l'engagement de Laurence Rossignol à ce sujet.

Nous demandons audience à l'ADF et restons mobilisés sur le sujet.